RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE THURINS

Arrêté du maire n°50/2025

Portant réglementation temporaire du stationnement sur une voie communale en agglomération

Le maire de THURINS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire) du 24 novembre 1967, modifiée en dernier lieu par arrêté interministériel du 6 juin 1977,
VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et la loi du 7 janvier 1983,
Vu la demande de Mr TAILLANDIER Pierrick 5 rue Barthélémy Delorme en date du 12 juin 2025. Pour une pose de clôture au niveau de la rue Barthélémy Delorme à THURINS.
CONSIDERANT qu'en vue du bon déroulement de ces travaux et afin d'éviter les accidents et encombrements et de garantir la sécurité des personnes, il y a lieu de réglementer d'une manière particulière le stationnement.

ARRETE

Article 1 : Les places de stationnements rue Barthélémy Delorme (donnant entre la rue du 8 mai 1945 et l'impasse des sapins) seront interdites au stationnement. Les véhicules seront enlevés aux frais du propriétaire.
Article 2 : La vitesse réglementée à 20 km/h pendant toute la durée.
Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal dressé par les forces de Police ou les Agents assermentés.
Article 4 : Le demandeur devra afficher très visiblement le présent arrêté sur le pare-brise de son véhicule et respecter les durées d'intervention prévues à l'article 1er. **L'entreprise devra prendre toutes les mesures pour laisser le libre passage aux services de secours**.
Article 5 : Le présent arrêté sera publié dans la commune de Thurins et transmis à :

- Mr TAILLANDIER Pierrick,
- La gendarmerie de Vaugneray,
- La Police Municipale.

Fait à Thurins
Le 23 juin 2025
L'adjoint au Maire délégué à la voirie,
Eric CHANTRE

MAIRIE DE THURINS 69510 (Rhône)

Affiché le 25 juin 2025

mis en ligne le 24/06/2025

MAIRIE : 2, place Dugas – 69510 THURINS
Tel : 04.78.81.99.90 – Fax : 04.78.48.94.54 – Courriel : mairie@mairie-thurins.fr